

Communiqué de presse de Christine Defraigne, Sénatrice MR



Mardi 1^{er} mars 2011

Non, les femmes ne sont pas des fours ! Le dossier des mères porteuses bientôt traité en groupe de Travail « Bioéthique » au Sénat ?

Christine Defraigne, Sénatrice MR, soutient la demande du PS de mener au plus vite un débat au Parlement sur les différentes propositions de loi relatives aux mères porteuses.

Plus concrètement, elle a adressé, déjà le 23 février dernier, un **courrier au Président du Sénat** pour lui suggérer de remettre en place le **groupe de travail « Bioéthique »** au sein de la Haute Assemblée. Ce point est d'ailleurs **prévu ce jeudi midi à l'ordre du jour du Bureau du Sénat** qui réunit le Président et les chefs de groupe pour fixer l'agenda des travaux. Christine Defraigne se réjouit déjà du soutien dont sa proposition fera l'objet à cette occasion. En effet, de nombreuses propositions de loi à connotation éthique sont depuis longtemps sur la table des commissions de la justice et des affaires sociales, notamment sur la problématique des mères porteuses. Ce groupe de travail permettrait d'éviter de surcharger et de faciliter le travail de ces commissions. Il constitue donc une excellente solution.

En outre, l'actualité montre régulièrement la nécessité de traiter du thème délicat des mères porteuses. **Un vide juridique est à combler** pour éviter toute insécurité du corps médical, des patients et de notre société dans son ensemble. Légiférer consisterait à donner un cadre avec des **balises claires et précises** quant à la pratique des mères porteuses pour **éviter toute dérive** et **protéger les différents intérêts en présence**. Par ailleurs, ce groupe de travail s'inscrit pleinement dans la fonction de **chambre de réflexion** qui fait l'excellente réputation du Sénat.

Enfin, **ce groupe de travail a déjà, à de nombreuses reprises lors des précédentes législatures, fait ses preuves** en rendant un avis circonstancié sur différentes propositions de loi :

- la recherche sur les embryons in vitro ;
- le prélèvement et la transplantation d'organes ;
- le diagnostic prénatal et le diagnostic préimplantatoire ;
- la procréation médicalement assistée ;
- la stérilisation contraceptive et thérapeutique ;
- la collecte, la conservation et la communication des informations relatives au don de gamètes ;
- les banques de sang de cordon.

Ce groupe de travail a toujours fourni un **travail de grande qualité, dans un esprit constructif, consciencieux et dans le respect des convictions de chacun. Il a, pour plusieurs dossiers, permis d'aboutir à une loi équilibrée axée sur la solidarité et la responsabilité.**

Christine Defraigne estime que le législateur doit, ici encore, prendre ses responsabilités pour éviter de nouvelles situations dramatiques semblables à celle que le petit Samuel et ses parents viennent de vivre.